

PRESENTATION UNISOC ET CONCERTATION SOCIALE BELGE

1. Présentation de l'unisoc et des secteurs à profit social
2. L'unisoc et la concertation sociale en Belgique
 - Niveau Fédéral et intersectoriel - CNT/CCE/G10
 - Niveau Sectoriel - CP
 - Niveau Entreprise - CE/CPPT
3. L'unisoc dans d'autres organes paritaires
4. Dossiers actuels concrets
 - AIP 2011-12 et statut unique ouvriers-employés
 - Elections sociales 2012
 - Outplacement
 - Congé parental



I. UNISOC ET SECTEURS A PROFIT SOCIAL

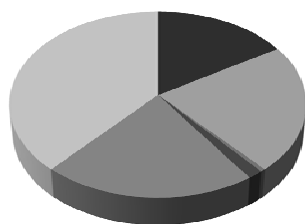
QU'ENTEND-ON PAR SECTEURS A PROFIT SOCIAL ?

Définition au sens large :

- Ensemble des organisations qui répondent simultanément à deux critères :
 - Elles poursuivent une finalité non lucrative, c'est à dire une finalité de services à leurs membres ou à la collectivité plutôt que la rémunération d'un capital investi ;
 - Elles recourent au moins partiellement à d'autres types de ressources que celles de la vente (subventions publiques, dons, cotisations, bénévolat, etc.) pour couvrir leur coût de production.



QUELQUES CHIFFRES



- Profit - social
- Autre quaternaire
- Divers
- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire

- 16% de l'emploi en Belgique
- 10% du nombre total des établissements en Belgique (25.818 établissements)
- Augmentation de 36% en 10 ans
- Deux tiers (68%) dans le secteur privé. Les autres 32% dans le secteur à profit social public.
- 75% des travailleurs sont des femmes.



(Bron: RSZ gedecentraliseerde statistieken 31/12/07, bewerkt door Verso)

UNISOC

- ORGANISATION FEDERALE
 - ORGANISATION INTERSECTORIELLE
 - ORGANISATION PATRONALE
 - ORGANISATION PLURALISTE
- MISSION : DEFENDRE INTERETS DES EMPLOYEURS A PROFIT SOCIAL → ORGANES CONCERTATION/GOUVT/LEGISLATEUR



SECTEURS REPRESENTES

- Hopitaux, maisons de repos, soins de santé en général;
- Aide aux familles et aux personnes âgées;
- Services d'éducation et d'hébergement;
- Entreprises de travail adapté et ateliers sociaux;
- Socio-culturel;
- Enseignement;
- Mutualités;
- Etc.



MEMBRES UNISOC

FSMI de Vie Féminine
 Santhea (anciennement AFIS/ASIS)
 Croix Rouge de Belgique, Communauté francophone
 Fédérations des Centrales de Services à Domicile (FCSD)
 Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel (CESSOC)
 Coördinatie van Brusselse Instellingen voor Welzijnswerk en Gezondheidszorg vzw (CBI) - Coordination bruxelloise d'institutions sociales et de santé asbl (CBI)
 Entente Wallonne des entreprises de travail adapté (EWETA)
 Socioculturele werkgeversfederatie (Sociare)
 Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile (FASD)
 Fédération des Associations Sociales et de Santé (FASS)
 Fédération d'Employeurs de Services d'Aide à Domicile (FESAD)
 Fédération des Initiatives d'Action Sociale (FIAS)
 Fédération des Institutions Hospitalières (FIH)
 Fédération des Institutions Médico-Sociales (FIMS)
 Fédération des Institutions et Services spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes (FISSAAJ)
 Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale (GASMAES)
 Medisch-Sociale sector in dialoog (MID) (voormalig NVMSV)
 Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales (FNAMS)
 Vlaamse Christelijke Mutualiteiten
 Landsbond van de Liberale Mutualiteiten
 Union Nationale des Mutualités Socialistes (UNMS)
 Wit-Gele Kruis Vlaanderen (WGVK)
 Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC)

Socialistische Vereniging voor Vlaamse Gezondheidsvoorzieningen (SOVERVLAGE)
 Solidariteit voor het Gezin
 Verbond Sociale Ondernemingen (VSO)
 Vlaams Welzijnsverbond
 Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap
 Vlaams Secretariaat Katholiek Onderwijs (VSKO)
 Vlaamse federatie van beschutte werkplaatsen (VLAB)
 Association des Maisons d'Accueil et des services d'aide aux sans-abris (AMA)
 Association des Pouvoirs Organisateurs de Services de Santé Mentale (APOSSM)
 Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (FILE)
 Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés (LNH)
 Fédération des Institutions de Prévention Educative (FIPE)
 Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)
 Rode Kruis Vlaanderen
 Alliance des Mutualités Chrétiennes
 Vlaamse Socialistische Ziekenfondsen
 Zorgnet Vlaanderen (voormalig VVI)
 Union Nationale des Mutualités Libres - Landsbond van de Onafhankelijke Ziekenfondsen (MLOZ)
 Landsbond van de Neutrale Ziekenfondsen - Union nationale des Mutualités Neutres
 ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der DG (Anikos)
 Koepel van Vlaamse ziekenhuizen met publieke partners (ICURO)
 Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté (FEBRAP)



II. L'UNISOC DANS LA CONCERTATION SOCIALE BELGE

CONCERTATION SOCIALE BELGE

	SOCIAL/TRAVAIL	ECONOMIQUE	BIEN-ETRE
INTERSECTORIEL	CNT Groupe des 10	CCE	CSPPT
SECTORIEL	Commissions paritaires	(Commissions spéciales CCE)	-
ENTREPRISE	(DS)	CE	CPPT



2.1. NIVEAU FEDERAL ET INTERSECTORIEL

1. LE CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

- Organe paritaire national et interprofessionnel compétent dans les matières sociales
 - Compétence d'avis
 - Signature de CCT à portée nationale et intersectorielle
- Qui siège ?
 - FEB, UNIZO/UCM, Boerenbond, Unisoc → 13 sièges
 - FGTB, CSC, CGSLB → 13 sièges
 - Présence d'experts de l'administration
 - Présence des représentants des cabinets ministériels



2.1. NIVEAU FEDERAL ET INTERSECTORIEL

2. LE GROUPE DES DIX

- Organe informel
- Composition : idem que CNT sauf unisoc (uniquement via techniciens du banc patronal)
- Grandes questions de la concertation sociale belge
- Accords-interprofessionnels tous les 2 ans

3. LE CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE

- Matières économiques

4. LE CONSEIL SUPERIEUR POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

- Matières relatives au bien être au travail



2.2. NIVEAU SECTORIEL

LES COMMISSIONS PARITAIRES

- Normalement : pas de représentation de l'unisoc dans les CP
- Membres de l'unisoc siègent dans les CP de leurs secteurs
- Exception : CP 337
 - Créée en 2007
 - Commission paritaire résiduaire du Non-Marchand
 - Principalement mutualités et petites asbl ne relevant pas d'autres commissions paritaires
 - Pas encore composée définitivement



2.3. NIVEAU ENTREPRISE

LE CONSEIL D'ENTREPRISE

- Matières économiques

LE COMITE POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

- Bien-être au travail

DELEGATION SYNDICALE

- Pas un organe paritaire
- Représentation des travailleurs syndiqués dans l'entreprise
- Négociation CCT entreprise



III. L'UNISOC DANS D'AUTRES ORGANES PARITAIRES

3.1. COMMISSION AGREMENT TITRES-SERVICES

- SECTEUR TS : 27% de toutes les entreprises TS sont des asbl ou des CPAS (19 000 emplois)
- COMMISSION TRIPARTITE
 - Employeurs
 - Syndicats
 - Administration
- COMPETENCE DE LA COMMISSION
 - Avis sur les demandes d'octroi d'agrément
 - Retrait ou suspension de l'agrément en cas d'infractions



3.2. FONDS DE FERMETURE DES ENTREPRISES

- MISSION
 - Paiement d'indemnités aux travailleurs licenciés suite à la fermeture de leur entreprise.
- FINANCEMENT
 - Principalement cotisations patronales
- COMITE PARTICULIER
 - Compétent pour les entreprises à profit social et pour les professions libérales



3.3. COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

COMPETENCE

- Organe consultatif de l'union européenne
- Représente la société civile organisée
- Consulté préalablement à toute décision en matière de politique économique et sociale
- Donne des avis d'initiative sur ces matières

REPRESENTATION UNISOC ?

- Via le banc patronal



IV. DOSSIERS ACTUELS CONCRETS

4.1. ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2011-2012 - STATUT UNIQUE OUVRIERS-EMPLOYES

- ACCORD INTERPROFESSIONNEL
- PROJET D'AIP 2011-12
 - Evolution salariale
 - Prolongation d'accords existants
 - Liaison des allocations au bien-être
 - Statut unique o/e
- PROPOSITION DE MEDIATION
- EXECUTION DE LA PROPOSITION PAR LE GOUVERNEMENT
- SPECIFICITES DES SECTEURS A PROFIT SOCIAL



4.2. ELECTIONS SOCIALES 2012

- DE QUOI S'AGIT-IL ?
 - Véritables élections dans l'entreprise,
 - Tous les 4 ans,
 - Entreprises de plus de 50 travailleurs (CPPT) et 100 travailleurs (CE) en moyenne,
 - Prochaines élections en mai 2012
- ORGANISATION
 - Procédure : AR ou loi
 - Procédure complexe
 - Dates fixes à respecter
- SAISINE DU CNT PAR LA MINISTRE DE L'EMPLOI
 - Problèmes élections 2008
 - Vote électronique ?
 - Question du seuil ?



4.3. OUTPLACEMENT

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Services et conseils de guidance ayant pour but de permettre à des travailleurs licenciés de plus de 45 ans de retrouver eux-mêmes et le plus rapidement possible un emploi.
- Exemple de services : encadrement psychologique, bilan personnel, aide à la recherche d'un emploi, aide à l'intégration dans un nouveau travail, etc.
- Par un bureau de reclassement
- Financement par l'employeur

PROBLEME DANS CERTAINS SECTEURS A PROFIT SOCIAL

- Exemple des ETA

EXCEPTION A NEGOCIER CHAQUE ANNEE ?



4.4. CONGE PARENTAL

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Droit de chaque travailleur à prendre un congé de trois mois après la naissance d'un enfant jusqu'à ses 12 ans.
- Peut être à temps plein : 3 mois ; à mi-temps : 6 mois ou 1/5^e : 15 mois.
- Allocation ONEM

DIRECTIVE EUROPEENNE 2010/18/UE

- Fait passer le congé parental à 4 mois
- Prévoit un aménagement du temps de travail au retour du travailleur
- Obligation de transposer cette modification en droit belge

PROJET D'AR SOUMIS AU CNT

- Importance pour les employeurs (difficulté d'organisation)
- Pas de clarté sur l'aménagement du temps de travail au retour du travailleur



QUESTIONS - REPONSES

POUR EN SAVOIR PLUS...

- Unisoc : www.unisoc.be
 - Infos sur l'unisoc, le secteur à profit social, nos membres, brochure, actus, etc.
- SPF Emploi : www.emploi.belgique.be
- CNT : www.cnt.be
- CCE : www.ccecrb.fgov.be
- CESE : www.eesc.europa.eu
- Unipso : www.unispo.be
- Verso : www.verso-net.be



EN CAS DE QUESTIONS...

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

I.vanderelst@unisoc.be

